



Remboursement frais hotel en itinerant

Par **helia**, le **07/12/2008 à 09:34**

LE 21 OCTOBRE ON A ETE PREvenu QUE LA CARTE BANCAIRE PROFESSIONNELLE ETAIT ANNULEE LE 31 OCTOBRE ET QUIL FALLAIT OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE POUR UN FORFAIT DE FRAIS. 1000 EUROS QUI ONT ETE RECU LE 3 NOVEMBRE. ETANT TECHNICIEN SAV DANS TOUT LE SUD DE LA FRANCE, j envoie donc mes tickets comme preuve toutes les semaines par TNT (demande express de l entreprise). Au 6 decembre, mon compte est a decouvert de - 600 euros. Je leur ai donc envoye un mail que tant que je ne recevrai pas de remboursement je ne pourrai pas aller travailler (je dois aller trois jours a agen donc payer lhotel, lessence, le peage). Ils ont repondu que si je ny allais pas cetait un refus de travail... Mais ils nont pas precise non plus QUAND ils rembourseraient les frais. Car ca fait 1000 euros de frais + les 600 a decouvert, soit un total de 1600 que je nai toujours pas recu, jaurai deja donc du stopper les frais a 1000 euros comme cetait convenu. Suis je en infraction si je ne vais pas travailler en avancant largent ????

Par **Marion2**, le **07/12/2008 à 17:40**

Bonjour, merci et... aurevoir !!!

Par **Visiteur**, le **08/12/2008 à 13:34**

merci Laure de me soutenir contre les gens pas gentils qui ne disent pas bonjour...rna bientôt.